

dans les champs et sur les chemins de ferme, des fourmillières aussi dures que le roc. Nous devons souvent utiliser un bulldozer pour les détruire", explique M. Walls.

Chaque Canadien travaille de concert avec un homologue malawien, de façon qu'à la fin du programme des Malawiens puissent leur succéder.

La production laitière des exploitations devrait commencer au début de 1983. Le lait sera vendu par l'intermédiaire de l'Office de commercialisation du lait de la République du Malawi.

Une autre entente quinquennale d'un montant de \$37 millions, permet à l'ACDI de financer un projet en Tanzanie, pays voisin du Malawi.

Le projet vise la mise en exploitation de 4 040 hectares sur lesquels on cultivera du blé.

La population du Canada dépasse 24 millions

Au 3 juin 1981, le Canada comptait 24 343 181 habitants.

Tel est l'un des résultats ressortant de l'analyse, faite par Statistique Canada, des données recueillies lors du recensement quinquennal fait à cette date. (*Hebdo Canada*, vol. 9, n° 33.)

La population canadienne a donc augmenté de 5,9 p. cent depuis le recensement précédent fait en 1976.

L'analyse montre aussi que l'Alberta et la Colombie-Britannique continuent d'enregistrer les pourcentages les plus élevés d'accroissement de la population. L'Alberta a connu un taux de croissance de 21,8 en cinq ans contre un taux de 12,9 pour la période de cinq ans précédente.

Le taux de la Colombie-Britannique était de 11,3 p. cent par rapport à un pourcentage de 12,9 pour la période de 1971-1976.

La Saskatchewan, dont la population avait connu une baisse de -0,5 p. cent entre 1971 et 1976, enregistre un accroissement de 5,1 p. cent entre 1976 et 1981.

Les provinces de l'Atlantique enregistrent toutes des taux de croissance nettement inférieurs à la moyenne nationale, ce qui est aussi le cas du Québec.

Comme durant la période 1971-1976, parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), Calgary a enregistré le pourcentage d'augmentation de population le plus élevé, soit 25,7 p. cent. La RMR d'Edmonton vient au second rang avec 18,1 p. cent, suivie des RMR de Saskatoon (15,3 p. cent) et d'Oshawa (14,1 p. cent). Les RMR de Sudbury et

Proclamation de la Loi sur le pétrole et le gaz au Canada

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. John C. Munro, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, ont annoncé, le 5 mars, la proclamation de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Cet instrument législatif du Programme énergétique national établit un nouveau régime de gestion pour la mise en valeur du pétrole et du gaz sur les Terres du Canada, c'est-à-dire au Yukon, dans les Territoires-du-Nord-Ouest et au large des côtes canadiennes.

La nouvelle loi prévoit plusieurs dispositions qui favoriseront le développement d'une industrie canadienne du pétrole et du gaz sur les Terres du Canada. Premièrement, elle stipule que, par l'en-

tremise du gouvernement fédéral, les Canadiens conserveront un intérêt de 25 p. cent dans les droits pétroliers et gaziers sur les Terres du Canada, sauf dans les gisements déjà en production.

Deuxièmement, toute nouvelle production de pétrole et de gaz sur les Terres du Canada sera assujettie à un taux de propriété canadienne d'au moins 50 p. cent. Troisièmement, les redevances imposées sur les recettes découlant de la production de pétrole et de gaz sur les Terres du Canada apporteront d'autres avantages aux Canadiens. La Loi impose à la société d'exploration une redevance de base égale à dix p. cent des recettes brutes, et une redevance additionnelle pouvant aller jusqu'à 40 p. cent des bénéfices nets, dans le cas où le taux de rendement de l'investissement est supérieur à 25 p. cent.

Même si la nouvelle Loi sur le pétrole et le gaz du Canada a pour but de favoriser l'essor de l'industrie canadienne, la création d'emplois au Canada et la mise à contribution des compétences canadiennes, elle tient compte des préoccupations sociales et environnementales que soulève la mise en valeur des ressources des régions pionnières.

Enfin, les Ministres ont précisé que, même si la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada favorise la participation des Canadiens à la mise en valeur de l'énergie dans les Terres du Canada, le gouvernement continuera d'offrir aux investisseurs étrangers d'excellentes possibilités d'investissement dans les régions pionnières.

Résultats des élections générales en Saskatchewan

Les électeurs de Saskatchewan se sont donné un nouveau gouvernement, à la suite des élections générales provinciales du 26 avril.

Le Parti conservateur a remporté 57 des 64 sièges de l'Assemblée législative et le Nouveau Parti démocratique sept. Aucun tiers parti n'a réussi à faire élire de candidats.

Le gouvernement néo-démocrate de M. Alan Blakeney était au pouvoir depuis 11 ans.

Le nouveau premier ministre est un économiste agricole de 37 ans, M. Grant Devine, chef du Parti conservateur depuis deux ans. M. Devine n'avait jamais, jusqu'ici, siégé dans une assemblée législative.